

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 24

Artikel: La barba rossetta
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Ecoutez ! dit-il, écoutez tous !

Il était sûr de sa muse, le noble jeune homme.

A sa voix, tout le monde se retourna, les uns tenant leur verre à la main, les autres tenant une main frémissante dans la leur.

Rouget de l'Isle commença :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé ;
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous dans nos campagnes, etc.

A ce premier couplet, un frissonnement électrique parcourut toute l'assemblée. Deux ou trois cris d'enthousiasme éclatèrent ; mais des voix avides d'entendre le reste s'écrièrent aussitôt :

Silence ! silence ! écoutez !

Rouget continua avec un geste de profonde indignation :

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ?
Etc., etc., etc.

Cette fois, Rouget de l'Isle n'eut pas besoin d'appeler à lui le chœur : un seul cri s'élança de toutes les poitrines :

Formez vos bataillons !

Marchons ; marchons ;

Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

Puis il continua au milieu d'un enthousiasme croissant :

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers ?
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ?
Etc., etc., etc.

Cent poitrines haletantes attendaient la reprise, et, avant que le dernier vers fut achevé, s'écrièrent :

— Non, non, non !

Puis avec l'empressement d'une trombe, le chœur sublime retentit :

Aux armes, citoyens ! formez vos bataillons !

Marchons, etc.

Cette fois, il y avait un tel frémissement parmi tous les auditeurs, que ce fut Rouget de l'Isle qui, pour pouvoir chanter son quatrième couplet, fut obligé de réclamer le silence. On écouta fiévreusement. La voix indignée devint menaçante :

Tremblez, tyrans ! et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis !
Tremblez, etc.

— Oui ! oui ! crièrent toutes les voix.

Et les pères poussèrent en avant les fils qui pouvaient marcher, les mères levèrent dans leurs bras ceux qu'elles portaient encore. Alors Rouget de l'Isle s'aperçut qu'il lui manquait un couplet : le chant des enfants, chœur sublime de la moisson à naître, du grain qui germe ; et, tandis que les convives répétaient frénétiquement le terrible refrain, il laissa tomber sa tête dans sa main ; puis, au milieu du bruit des rumeurs, des bravos, il improvisa le couplet suivant :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus.
Etc., etc., etc.

Et à travers les sanglots étouffés des mères, les accents enthousiastes des pères, on entendit les voix pures de l'enfance chanter en chœur :

Aux armes citoyens ! formez vos bataillons !

— Oh mais, murmura l'un des convives, n'y a-t-il point de pardon pour ceux qui ne sont qu'égarés ?

— Attendez, attendez, cria Rouget de l'Isle, et vous verrez que mon cœur ne mérite pas ce reproche.

Et, d'une voix pleine d'émotion, il chanta cette strophe sainte, dans laquelle est l'âme de la France tout entière : humaine, grande, généreuse et, dans sa colère planant avec les ailes de la miséricorde, au dessus de sa colère même :

Français ! en guerriers magnanimes
Portez ou retenez vos coups ;

Epargnez ces tristes victimes

S'armant à regret contre vous.....

Les applaudissements interrompirent le chanteur.

— Oh ! oui ! oui ! cria-t-on de toutes parts ; miséricorde, pardon à nos frères égarés, à nos frères esclaves, à nos frères qu'on pousse contre nous avec le fouet et la baïonnette !

— Oui, reprit Rouget de l'Isle, pardon et miséricorde pour ceux-là !

Mais ces despotes sanguinaires

Mais les complices de Bouillé, etc.

— Oui, crièrent toutes les voix, contre ceux-là.

Marchons, marchons, etc.

— Maintenant, cria Rouget de l'Isle, à genoux, tous tant que vous êtes ! — On obéit.

Rouget de l'Isle seul resta debout, posa un de ses pieds sur la chaise d'un des convives, comme sur le premier degré du temple de la Liberté, et, levant ses deux bras au ciel, il chanta le dernier couplet, l'invocation au génie de la France :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs ;
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents ;
Que nos ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire.

— Allons, dit une voix, la France est sauvée !

Et toutes les bouches dans un cri sublime, *De profundis* du despotisme, *Magnificat* de la liberté, s'écrièrent :

Aux armes citoyens ! formez vos bataillons !

Puis ce fut comme une joie folle, enivrante, insensée ; chacun se jeta dans les bras de son voisin ; les jeunes filles prirent leurs fleurs à pleines mains, bouquets et couronnes, et semèrent tout aux pieds du poète. Trente-huit ans après, en me racontant cette grande journée, à moi, jeune homme qui venais pour la première fois d'entendre, en 1830, chanter, par la voix puissante du peuple, l'hymne sacré, — trente-huit ans après, le front du poète rayonnait encore de la splendide auréole de 1792. Et c'était justice !

La barba rossetta.

N'est tot parâi pas dè la moqua dè tsat què d'avâi dè la barba et surtot onna mourtache quand l'est qu'on est dzouveno, kâ on n'est pas on vretablio valet s'on a pas oquiè dézo lo naz ; assebin n'ia pas d'herba dè la St-Djan qu'on ne fassè po la fère bussâ. Lè z'ons sè savounont fermo, po la fère sailli ; dâi z'autro s'eimbardoufont dè pomarda ein alleint drumi, po la fère craitrè et sè razont lè pâi fous, po cein qu'on dit que le vint pe fourniâ et pe granta ; et quand le coumeincè à lèvà et qu'on pâo coumeinci à la bliossi ein recouquelièint lo bet eintrémi lo premi dâi et lo pâodzò, l'est adon qu'on sè dressè ! non de non !... Mâ lâi a onco clia tsancra dè couleu qu'est on affèrè dè la metsance, kâ du lo nâi tantqu'âo rodzo et âo bliantse-nassu, y'ein a dè totè lè sortès, et se la couleu ne convint pas, la faut ceri et la tieindrè ; mâ on ein a vito prâo et on est bin d'obedzi dè la laissi tôla que l'est.

Lè valets que n'ein ont rein bisquont què dâi tonaires, pace que lè z'autro lè couïenont, et se n'ont pas bouna leinga po repondrè, l'ein ouïont dâi totès fortès ; mâ se savont sè reveri, coumeint dein clia què vo vé contâ, va bin, kâ lè dzeins sont adé dâo parti dâi pe malins.

L'an passâ, à l'écoula militère, pè Dzenèva, lâi

avâi on espèce dè blagueu dè vela qu'avâi onna *chendotse* asse granta què clia d'on bocan, qu'on arâi de que l'étâi ein loton dâo tant que l'étâi dzauna rossetta, et l'étâi tant fiaï dè sa berbitche, que traitâvè dè petits bouébo cliaô que n'aviont onco rein. On dzo que sè trovâvè à n'on cabaret dè pè Dzenèva avoué dâi z'autro sordats, vollie couïenâ on coo dè pè Tolotsena, dè cein que l'avâi la potta asse netta qu'on dzenâo, et que n'avâi pas apparence d'avâi fauta dâo fratai. Lo traitâvè d'avorton, dè damuzalla, dè medze-nénet, que cein fasâi crévâ dè rirè ti cliaô qu'étions perquie; mâ lo païsan, que n'étâi pas nantset, lâi fâ :

— « Oh! te n'as pas tant dè quiet bragâ avoué ton pèladzo dè Payerno, kâ se n'é pas faute dè razâ, c'est que quand l'est que lo bon Dieu a fé la distribuchon dâi barbès, lo père-grand dâi pères-grands dè mon grand père est arrevâ trâo tard po ein avâi iena dè sorta; ne restâvè perein què la rossetta et n'a pas étâ asse fou què dè la preïndrè; l'a mî amâ n'eïn min avâi. »

Ma fâi l'autro s'est trovâ quie apliati coumeint 'na pounéze, sein savâi què repondrè, et lè recaf-fâïrès dâi camarado lâi ont fé vairè qu'on medze-nénet pâo ètrè asse crâno qu'on barbu.

Notes sur quelques anciens usages vaudois.

Recueillies de diverses conversations avec des vieillards, surtout à Dommartin et à Lavaux, et lues à la Société d'Emulation à Vevey, le 23 février 1824.

(Voir le *Conteur Vaudois* du 5 juin).

Il n'est pas sans probabilité que l'Abbaye des vigneron de Vevey tire son origine d'une ancienne société de jeunes gens, qui, chaque année, faisaient leur fête d'une manière toute simple, mais qui, peu à peu, est devenue plus brillante. A Nyon, il existait jadis une société de vigneron qui croyait avoir le droit de s'emparer pour une année de toute vigne non fossoyée le lendemain de l'Ascension, et pour toujours de la vigne dont ils auraient ainsi fait les travaux pendant 3 ans, par suite de négligence des propriétaires. Cette société prétendait avoir d'autres droits dont quelques-uns étaient très ridicules, par exemple, de s'emparer des poules qui se trouvaient dans les rues pendant les processions de l'Abbaye. Elle avait un prétendu diplôme des ducs de Savoie, mais cette pièce est absolument apocryphe.

On peut dire en général que dans les villages où il existe encore des *Abbeyes de garçons*, elles sont bien réglées et que les sentiments d'honneur y président. On pourrait peut-être leur reprocher d'entretenir les haines de commune à commune et d'avoir conservé certains usages excusables à l'origine, mais que les mœurs actuelles peuvent rendre très mauvais. Je veux parler de la coutume qui exige des filles qu'elles laissent leur porte ou leur fenêtre ouverte chaque samedi soir et reçoivent les garçons qui veulent aller leur conter fleurette, pendant la nuit, ce qu'on appelle *héberger* ou

aberger.

Anciennement, cet usage n'avait pas un incon-vénient bien majeur, parce que toute la famille était dans la même chambre. Trois ou quatre lits, les uns sur les autres, se tiraient, pour la nuit, comme les tiroirs d'une commode. Le lit supérieur, qui touchait presque au plafond, était destiné au père et à la mère. Le suivant était destiné aux filles nubiles. Les enfants occupaient les lits les plus bas, dont le dernier, qui n'était qu'une espèce de caisse à roulettes, s'appelait le *tserriot*.

Les garçons adultes avaient leur lit dans un coin de l'écurie.

Les premières fois qu'une fille hébergeait, l'amant devait se tenir respectueusement debout, à côté du lit, ou s'asseoir sur le banc qui y était joint; et là, il causait une bonne partie de la nuit. Le père et la mère avaient soin de ne pas s'endormir et de veiller scrupuleusement sur les discours et la conduite de ces jeunes gens.

Si quelque désordre se commettait, si quelque garçon venait à tromper la vigilance des parents, il était à jamais déshonoré dans le village, s'il ne réparait sa faute par le mariage, et cela sans aucun délai. Nous avons encore connu nombre de vieux pasteurs qui, jadis, refusaient absolument de bénir le mariage dont l'épouse se présentait avec une couronne imméritée. On en a même vu arracher de leurs mains une telle couronne avant de procéder à la bénédiction.

La coutume d'héberger n'est point anéantie partout comme elle devrait l'être, depuis surtout que les parents ne veulent plus s'astreindre à se livrer chaque samedi soir à l'insomnie, comme ils le faisaient au temps où une mère n'osait pas avouer, le dimanche matin, d'avoir passé une bonne nuit, parce que c'eût été dire que sa fille n'avait pas de chaland.

L'usage d'héberger tire peut-être son origine de ces temps où une féodalité, poussée au plus haut point, permettait au seigneur de s'emparer de tout héritage qui manquait d'héritier en ligne directe. On comprend dès lors que les parents étaient éminemment intéressés à marier leurs enfants et à s'assurer qu'il y aurait lignée.

Un dîner de croque-morts.

[Bernardille, l'auteur de nombreux et spirituels écrits, donne le compte-rendu suivant de la fête annuelle des croque-morts de Paris :

« Le repas a eu lieu sous la présidence du doyen Moreau. On avait voulu décerner les honneurs de la présidence au Dr X..., le seul étranger admis au festin : les croque-morts lui devaient bien ça; mais il s'en est modestement défendu. Ce repas de corps réunissait deux cents personnes environ, depuis le cocher de 1^{re} classe, à l'air important et aux joues cramoisies, jusqu'à l'humble cocher du corbillard des pauvres. Tout ce monde était en chapeau et en habit noir, et si les chapeaux étaient